

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/04/51

Objet : 51 - Signature d'une convention avec Mme MARTINEAU, pour le Lycée Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Mme MARTINEAU de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de Provisure du Lycée Curie de Vire

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec **Madame Evelyne MARTINEAU, en sa qualité de Provisure du Lycée CURIE**, 16 rue Octave Gréard, 14504 Vire Normandie cedex, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », **le mardi 14 mai 2024, de 13h00 à 23h45**, pour l'organisation, **à partir de 20h00**, d'un spectacle par les élèves de l'option Théâtre du Lycée Curie de Vire, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les établissements scolaires de Vire Normandie une fois par an, en 2024.

Fait à Vire Normandie, le 8 avril 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication : 08/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

